



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES SOURCES

1, Rue de la République
03 270 HAUTERIVE
Tél : 04 70 59 02 21 / 06 77 81 69 91
Mail : mairie.hauterive2@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

cette rentrée scolaire 2014 voit la mise en place de la Réforme des nouveaux rythmes scolaires avec pour conséquence une nouvelle organisation des temps périscolaires organisés dans un Accueil de Loisirs, géré par la Commune de Hauterive.

Afin d'accueillir votre (vos) enfant(s) dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de la législation relative aux Accueils de Loisirs, nous vous demandons de **nous retourner obligatoirement avant le Mercredi 10 septembre, le dossier relatif à l'inscription administrative à l'Accueil Périscolaire des Sources, même si à ce jour, vous pensez que votre (vos) enfant(s) ne fréquentera pas l'Accueil.**

Les pièces à fournir sont :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée,
- Protocole d'Accueil Individualisé (si le dispositif est mis en place pour l'enfant),
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations),
- Photocopie du contrat d'assurance,
- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives,
- Approbation du règlement intérieur.

L'inscription devient définitive après dépôt du dossier complet.

En plus de cette inscription administrative, **une fiche d'inscription spécifique aux TAP sera requise avant chaque période d'activités (allant de vacances à vacances).**

Après le 12 septembre, nous ne serons plus en mesure d'accueillir votre (vos) enfant(s), si le dossier n'est pas retourné.

Deux temps, bien distincts dans la journée, sont à considérés :

- **l'Accueil Périscolaire** Matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et mercredi de 7h30 à 8h50) et/ou Soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30) qui fonctionnera comme les années scolaires précédentes.

- **les Temps d'Activités Périscolaires ou TAP** (mardi et vendredi de 15h à 16h30) où seront proposées des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle (activités sportives, culturelles, éducation à la citoyenneté, au développement durable, découverte scientifique,...). Ces activités sont facultatives et gratuites, mais nécessitent un engagement de fréquentation entre chaque période de vacances scolaires. Ces activités seront encadrés par des personnels compétents dans le respect de la législation en vigueur : ATSEM, personnel communal, directeur de la garderie, animatrices et animateurs, intervenants extérieurs.

Quatre pôles d'activités seront mis en place :

- Pôle Petite Enfance,
- Pôle Activités physiques et sportives,
- Pôle Activités culturelles et artistiques,
- Pôle Ouverture sur le monde extérieur.

Avant chaque période d'activités (allant de vacances à vacances), vous aurez le choix d'inscrire ou non votre (vos) enfant(s) aux TAP pour un ou deux jours par semaine.

Pour les maternels, le choix de l'activité pratiquée sera laissé à l'enfant selon son envie du jour.

Pour les primaires, ils donneront leurs préférences parmi les activités proposées lors de l'inscription à chaque période d'activités. L'équipe d'animation fera la répartition des groupes selon les choix de chacun mais également selon les possibilités du service et le respect de la réglementation. Chaque enfant pratiquera à 2 activités (une le mardi et une autre le vendredi) pendant toute la durée de la période d'activités.

Pour toute demande d'information supplémentaire, nous vous invitons à contacter le Directeur de l'Accueil (Thierry PRÉGENT – Tél : 06 77 81 69 91) de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 .

Pièces jointes :

- Fiche d'inscription administrative
- Règlement intérieur
- Approbation du règlement intérieur
- Fiche d'inscription spécifique à la première période d'activités

Le Maire,
M. Didier CORRE

Le Directeur de l'Accueil de Loisirs,
M. Thierry PRÉGENT